

ÉTAT DE MATURATION DE L'ARCHIVISTIQUE

Les acquis et les perspectives de développement de la discipline archivistique XII^e Congrès international des Archives

Carol Couture

Angelika Menné-Haritz, directrice de l'École d'archivistique de Marburg (Allemagne), subdivise l'histoire contemporaine de l'archivistique en trois phases.

«Au cours de la première phase de la pratique de l'archivistique [l'auteure situe cette phase à l'époque de la Révolution française] les archivistes étaient surtout des juristes ou des administrateurs de haut rang ayant une formation axée sur la vérification des titres légaux. Ils conservaient des archives principalement à cause de l'utilité des documents. Vient la deuxième phase, [l'auteure situe cette phase au début du XIX^e siècle] et l'histoire fait du document une source pour ses propres fins et développe l'archivistique comme science complémentaire pour décrire ces sources. Les archivistes sont alors [...] essentiellement des historiens [...]. À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e [...] [c'est la troisième phase] [...] l'on commence à se former et à se qualifier en archivistique sans d'abord étudier l'histoire [...]. Alors que, jusque-là, le travail d'archiviste a été plutôt passif, son rôle se transforme et englobe la prise en charge active et le traitement de documents écrits.» (Menné-Haritz, 1992, pp. 12-13)

Aujourd'hui, en 1993, qu'en est-il de l'état d'avancement de notre discipline? Appartenons-nous à une discipline complète et véritable? Où nous situons-nous comme professionnels de la gestion de l'information? Faisons-nous partie d'une véritable profession? Quelles sont nos chances d'occuper la place qui nous revient sur l'échiquier des professions? Bien sûr, plusieurs avant nous se sont posés ces questions¹ et loin de nous l'idée de remettre en cause le jugement qu'ils ont porté et que nous partageons. L'intérêt de notre démarche réside plutôt dans le fait d'examiner notre réalité disciplinaire et professionnelle à l'aune du XII^e Congrès international des Archives.

Le libellé du thème du congrès – *La profession d'archiviste à l'ère de l'information* – ne laisse aucun doute sur les objectifs visés. Pour avoir eu le plaisir et le privilège d'avoir été de celles et ceux qui ont présidé au choix de ce thème, il n'est maintenant un secret pour personne que nous conviions les professionnels de l'archivistique du monde entier à prendre un temps d'arrêt pour réfléchir ensemble sur l'état

d'avancement de la discipline et de la profession, pour mieux les situer dans leur environnement et pour identifier les grandes tendances qui les caractérisent en cette fin de siècle. Ce cheminement voulait nous mener à une meilleure appréciation des perspectives de développement qui se présentent à nous pour aborder avec aplomb et en pleine possession de nos moyens le prochain millénaire. Richard Cox a très bien résumé les objectifs de ce congrès. Selon lui, quand on met en perspective les archives et l'ère de l'information :

« [on présente] ... l'information telle que perçue par la société actuelle, à savoir un bien de consommation auquel il faut avoir accès rapidement et caractérisé par une informatisation croissante des documents papier, visuels et sonores. Tous ces éléments ont des répercussions marquées sur l'information enregistrée, ils encouragent les archivistes à s'intéresser davantage à la création et au maintien de leurs propres normes et à tenir davantage compte de la nature des normes qui sont créées par les industries de l'information et au nom des usagers de l'information.» (Cox, 1992, p. 5)

Le titre des quatre plénières du congrès (*L'évolution d'une occupation vers une profession: comment l'archiviste perçoit-il son rôle? / La normalisation des pratiques archivistiques: un instrument de l'ère de l'information / La formation en archivistique: pour répondre aux besoins de la société du XXI^e siècle / Les systèmes et regroupements archivistiques: travailler ensemble au service de la société*) met bien en lumière les objectifs qui ont été proposés aux quelque 2700 participants. Derrière ce questionnement, on devine le désir d'un groupe de professionnels de s'évaluer, d'examiner ses assises mais aussi de juger de son positionnement par rapport aux disciplines contributives qui l'entourent. Nous, archivistes canadiens, avons proposé à nos collègues du monde d'aborder les questions suivantes :

«Quelles solutions apporte l'archivistique aux problèmes causés par l'explosion de l'information sur divers supports au cours des dernières années? Les archivistes professionnels sont-ils bien formés et préparés à confronter les défis de l'ère de l'information? Doivent-ils dialoguer davantage avec les autres disciplines et professions qui contribuent à la gestion de l'information? Quelles sont les meilleures pratiques apparues en diverses parties du monde et dont les archivistes pourraient tirer parti collectivement de façon à améliorer leur profession? Faut-il se lancer davantage dans la voie de la normalisation?» (Wallot, 1992, p. 5)

Cette réflexion avait pour but de déterminer, avec le plus de précision possible, les objectifs à fixer et à atteindre pour que la profession d'archiviste et la discipline qui la sous-tend, l'archivistique, occupent une position stratégique avantageuse sur la ligne de départ de l'an 2000. On voulait y voir une façon de «gonfler la profession à bloc pour le reste de la décennie.» (Wallot, 1992, p. 5)

Ayant été un acteur privilégié de l'organisation de ce congrès et des événements qui l'ont entouré², encore chargé de l'émotion, de l'énergie et de l'enthousiasme que n'a pas manqué de nous insuffler la tenue de ces événements, il nous a semblé pouvoir présenter un certain intérêt que de soumettre une appréciation personnelle de ces événements et d'en profiter pour examiner, sous cet éclairage, l'état de développement de l'archivistique. Comme il fut proposé à tous les participants, nous avons pris un temps d'arrêt. Nous avons pris acte d'un nombre important d'informations et de témoignages émis pendant la tenue du congrès et des événements qui l'ont entouré et

auxquels nous avons pu participer. Nous avons multiplié les rencontres formelles et informelles avec des collègues de plusieurs pays. Nous avons lu et analysé la totalité des textes des communications qui furent présentés lors des plénières. À la lumière de cette immersion professionnelle mondiale qui, en ce qui nous concerne, dura près de trois semaines, on nous permettra de dégager notre évaluation personnelle de l'état d'avancement de l'archivistique et des orientations qui pourraient présider à son développement. Pour ce faire, nous examinerons en un premier temps les acquis sur lesquels reposent la discipline et la profession et nous aborderons, en un deuxième temps, les éléments qui mériteraient d'être pris en compte pour leur développement.

LES ACQUIS DE LA DISCIPLINE

Une définition plus large et plus solide de son objet: les archives

Tout en ayant élargi sensiblement la réalité qu'il recouvre, l'archivistique définit et circonscrit beaucoup plus clairement son objet qu'elle le faisait par le passé, tout hésitante qu'elle était alors à mettre le pied sur le terrain de la valeur administrative des documents d'archives pour ne les considérer qu'en regard de leur valeur de témoignage. L'archivistique intégrée, qui est observée avec grande attention par la communauté archivistique internationale, ne saurait être sérieusement proposée et acceptée si on ne pouvait l'appuyer sur une définition des archives qui soit elle aussi englobante. Cela a été démontré, l'archivistique intégrée permet l'atteinte de trois objectifs essentiels à son maintien et à son développement. Elle garantit d'abord l'unité et la continuité des interventions de l'archiviste sur l'ensemble des documents contenant l'information organique et consignée d'une institution. Elle rend aussi possible l'articulation et la structuration des activités archivistiques dans une politique en matière d'organisation des archives. Enfin, elle permet d'intégrer la valeur primaire et la valeur secondaire que présentent les archives d'une institution dans une définition large de celles-ci. (Couture, Ducharme et Rousseau, 1988, p. 56) Et voilà justement le point essentiel. Malgré des divergences qui, à première vue, peuvent paraître irréconciliables, qu'on libelle leur nom d'une façon ou d'une autre, on évoque une réalité englobante quand on parle des archives³. Qu'on ait examiné le document administratif, l'information administrative, la gestion sous toutes ses formes des supports de l'information, c'est quand même dans le cadre du Congrès international des *Archives* et sous la bannière de l'*archivistique* que se sont réunis les 2700 participants au congrès de Montréal en septembre 1992. À plusieurs reprises on y a d'ailleurs fait appel à la définition des archives selon laquelle elles sont constituées de l'ensemble des documents, quel que soit leur âge ou leur nature, créés ou reçus par une personne ou un organisme dans le cadre de ses activités. À quelle réalité se réfère Jean-Louis Roy, sinon à l'objet englobant de l'archivistique quand il affirme:

«Telle est, je crois, dans l'ère de l'information, la responsabilité personnelle et collective des archivistes que vous êtes.

Être dans le présent.

Combattre, toute indifférence face à l'avenir.

- Vous devez faire apparaître la comptabilité éthique de l'ère de l'information à côté de sa comptabilité économique.

- Vous devez faire apparaître les exigences de développement comme critères de choix de l'ère de l'information face à l'utilitarisme et à la seule solvabilité économique.
- Vous devez faire apparaître la pluralité des cultures face à la puissance de diffusion de leurs produits culturels.

Bref, je tiens pour irremplaçables, votre fonction et votre mission dans l'alliance à forger entre les catégories de pensées des puissances détentrices des leviers scientifiques, technologiques et financiers et les catégories de pensées visant le développement équilibré de la famille humaine, les contre-poids (sic) sociaux, économiques et culturels indispensables dans l'aménagement d'un écosystème géopolitique international.» (Roy, 1992, pp. 10-11)

Celui qui, quelques lignes plus tôt, évoquait le rôle de l'archiviste en ces termes: «[...] ceux, dont vous êtes, qui ont pour fonction et pour mission de constituer et de gérer la mémoire du monde.» (Roy, 1992, p. 9), saurait-il se contenter d'une définition tronquée de notre objet? La constitution et la gestion de la mémoire du monde, avec tout ce que cela comporte d'implication en regard de la création, de l'évaluation, du traitement et de l'organisation des matériaux qui la constituent, ne sauraient prendre appui sur une intervention de l'archiviste qui restreindrait sa fonction et sa mission à la seule valeur primaire ou à la seule valeur secondaire de son objet.

Une archivistique renouvelée

«[...] les archivistes devront participer aux phases d'élaboration et de conception des systèmes d'information électronique, où les normes sont établies avant la mise en œuvre du système. [...] Pour relever ce défi, les archivistes devront cesser de se préoccuper [uniquement] du stade inactif ou semi-actif du cycle de vie de l'information et se tourner vers le premier stade du continuum de l'information, c'est-à-dire celui de la création.» (Haworth, 1992, p. 10)

On l'a vu, l'ampleur que l'on donne maintenant au concept d'archives explique pour beaucoup le renouvellement de l'archivistique. Mais celui-ci trouve également son origine dans la nouvelle façon qu'ont développée les archivistes d'aborder l'objet de leur préoccupation, c'est-à-dire les archives. L'on revendique maintenant une unité d'intervention entre l'organisation et le traitement des archives à des fins administratives et leur organisation ainsi que leur traitement à des fins de recherche. (Dinel, 1992, pp. 175-199) Après avoir affirmé qu'il ne faisait aucune «[...] distinction entre des archives administratives et des archives historiques [et qu'il conférait] au terme archives un concept unique», Pedro Lopez, archiviste espagnol, soutient que:

«[...] par extension, cette particularité conceptuelle exige le partage d'objectifs communs des archivistes professionnels, qu'ils s'intéressent aux archives administratives ou aux archives historiques [...] la gestion des documents et des archives ne sont pas des disciplines dissociables, mais des activités interreliées, et visent la gestion méthodique de tout le système d'information d'un État ou d'une institution privée.» (Lopez, 1992, p. 7)

Marcel Van Campen, archiviste d'entreprise en Belgique, soutient pour sa part que «Celui qui est familiarisé avec la terminologie anglo-saxonne en la matière tirera à

juste titre la conclusion que le «records management» fait partie intégrante de la gestion des archives» (Van Campen, 1992, p. 7)

Le renouvellement de l'archivistique auquel nous faisons référence procède essentiellement de l'intégration évoquée par Lopez et Van Campen et vient carrément contredire les propositions de Michel Roberge qui érige en principe

«[...] la distinction nette entre les documents administratifs et les archives, mettant en évidence l'existence de deux professions: l'une associée à la gestion de l'information administrative (fonction de type conseil) et l'autre à la gestion des archives (fonction de type opérationnel) au service de clientèles distinctes dont les besoins diffèrent. Deux types de gestion dans une même continuité.» (Roberge, 1992b, p. 29)

Il relève d'une gymnastique intellectuelle assez complexe que de distinguer aussi catégoriquement des composantes d'une même «continuité». En ce qui nous concerne, nous optons pour une véritable continuité plutôt que pour les distinctions. Et nous ne voyons d'ailleurs pas en quoi le fait de répondre à des clientèles distinctes justifie la «distinction nette» servant d'appui à l'existence de deux professions. Quel professionnel, qu'il soit avocat, médecin, comptable, ingénieur, architecte, n'a pas à répondre à une grande diversité de clientèle? Cela l'amène-t-il à scinder sa profession? À la spécialiser oui, pas à la scinder. Encore une fois, ce qui importe, ce n'est pas tant la distinction des clientèles que leur intérêt commun d'être en quête d'informations qui, comme par hasard, se retrouvent dans les archives.

Un autre aspect du renouvellement de notre discipline tient au fait de considérer les archives comme une ressource informationnelle essentielle à la prise de décision. «D'une masse d'information périmée et passive qu'elles étaient, [les archives] sont devenues des informations actives, efficaces et efficientes pour l'organisation.» (Loranger, 1992, p. 33) À la faveur du développement et du renouvellement de l'archivistique, les archives sont devenues une source d'information. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Les archives se doivent d'être information utilisable et information utilisée, donc ressource informationnelle. Il devient de plus en plus évident, accepté et reconnu que les archives, pour peu qu'on les organise et qu'on les traite, sont un facteur de dynamisme, un élément facilitateur du changement, de l'évolution, plutôt que pape-rasse, source de tracasserie et gage d'inertie. C'est à ce type d'utilisation des archives que nous convie Richard Loranger quand il propose à l'archiviste de dépasser «[...] le simple traitement du contenant pour... [s'orienter]... vers le contenu utilisé pour une prise de décision éclairée.» (Loranger 1992, p. 33) C'est dans ce contexte d'une utilisation haut de gamme des archives qu'il définit le concept d'information stratégique comme étant:

«[...] l'ensemble des données nécessaires à la haute direction pour établir et planifier des mandats et pour remplir la mission de l'entreprise. L'accessibilité est exclusive aux cadres supérieurs et aux analystes rattachés à chacun des projets stratégiques. Elle [l'information stratégique] n'est pas un nouveau concept en soi tant en archivistique que dans l'entreprise. Dans le milieu de la gestion, on l'appelle information confidentielle ou information exécutive. Ce qu'il y a de nouveau, c'est le traitement particulier qu'elle peut recevoir grâce à l'archivistique moderne et à l'aide des microtechnologies.» (Loranger 1992, p. 35)

D'ailleurs Jean-Louis Roy a, lui aussi, identifié cette caractéristique des archives et définit l'information stratégique comme un «[...] ensemble de données qui, pour les équipes de direction des entreprises ou des institutions, sont essentielles à une prise de décision éclairée.» (Roy, 1992, p. 7) En cela Loranger et Roy poussent plus avant, en en proposant une analyse plus fine et en le mettant davantage en valeur, le processus que Roberge identifie comme celui de la «chaîne INFORMATION – DÉCISION – ACTION» (Roberge, 1992a, p. 21.)

C'est sûrement ce à quoi pensait Jacques Boucher quand, dans son texte *L'administrateur et l'archiviste. Au delà de l'accès, l'intelligibilité des documents*, il se demande «Qui met les documents en relation les uns avec les autres; qui fait des synthèses et donne les signaux en conséquence?» (Boucher, 1990, p. 145) Il poursuit en affirmant:

«[...] l'archiviste ne doit pas se contenter d'un rôle passif et secondaire de dépositaire des documents émanant de l'administration. Son rôle est double et crucial. D'une part, il aide l'administrateur en lui facilitant le contrôle des outils d'analyse nécessaires à sa fonction. D'autre part, il rend plus intelligibles pour les historiens, ces fragments codés de notre mémoire collective que sont les documents isolés. Notre problème dépasse largement celui de l'accessibilité des documents.» (Boucher, 1990, p. 149)

Nous nous sentons donc pleinement justifié d'aborder comme un acquis disciplinaire le fait du renouvellement de l'archivistique. Ce renouvellement, on le constate, tient, d'une part, à un élargissement significatif de la discipline et, d'autre part, à la façon d'aborder les archives comme étant une ressource informationnelle essentielle à la prise de décision.

Une archivistique discipline et profession

Dans le discours comme dans l'écrit, on perçoit de façon très nette chez l'archiviste une volonté d'appartenance à une discipline qu'il veut de plus en plus solide. Louise Gagnon-Arguin, dans un chapitre fort intéressant qu'elle consacre à *La discipline archivistique en devenir* au Québec, examine avec beaucoup d'attention et de justesse plusieurs facteurs qui, dans ce contexte, se doivent d'être analysés. Elle s'est penchée entre autres sur le corpus scientifique, les programmes d'étude, la recherche en archivistique, l'appartenance disciplinaire. (Gagnon-Arguin, 1992, pp. 179-216) Elle conclut en parlant d'une discipline archivistique qui se donne des assises solides. Selon elle, «[...] les acquis [de l'archivistique] sont de taille et ses faiblesses peuvent être atténuées par le temps» (Gagnon-Arguin, 1992, p. 216) Quant à l'archivistique comme profession, elle affirme qu'au Québec en particulier, elle «[...] s'est développée depuis 30 ans. Elle a franchi plusieurs étapes: exercice des activités à plein temps, mise en place de la formation, constitution d'une association professionnelle. Le dynamisme qu'elle a démontré est un gage de sa capacité à s'adapter aux situations nouvelles et de son désir de s'imposer comme profession.» (Gagnon-Arguin, 1992, p. 177)

Avant elle toutefois, Richard Cox, en décrivant l'état d'avancement de l'archivistique américaine, émettait des réserves importantes sur son degré de professionnalisation et son appartenance à une véritable discipline. (Cox, 1986, p. 229-247) Plus tard, Jacques Mathieu et Martine Cardin ont proposé une analyse des plus intéressantes des éléments qui, selon les sociologues, permettent de juger de l'existence ou non d'une discipline. Ils ont d'abord examiné au plan cognitif, la contribution au savoir (existence

de principes et méthodes propres à un domaine), le développement d'un savoir-faire (règles et normes), la présence d'une production scientifique (revues, publications) et la participation à la culture savante (spécificité, valeur symbolique). Par la suite, ils ont tenu compte, au plan professionnel, de l'existence d'associations, de la création de programmes de formation, de la reconnaissance légale ou du moins professionnelle du domaine d'activité et de l'existence d'une clientèle. Ils concluent en affirmant que «Tous ces éléments [...] existent en archivistique [...] même s'ils sont encore parfois à l'état embryonnaire.» (Mathieu et Cardin, 1990, p. 103-104) À l'exception de Cox, plus pessimiste, les auteurs s'entendent avec Liv Mykland qui soutient que «L'archivistique peut se définir comme une discipline englobant l'analyse de la nature et de la fonction des archives, ainsi que les principes de manipulation et d'utilisation que cette analyse permet de dégager.» (Mykland, 1992, p. 5) Après avoir examiné, elle aussi, la grille d'évaluation sociologique des professions, elle conclut que l'archiviste est en état assez avancé de professionnalisation. Selon elle, l'utilité sociale de notre groupe ne laisse pas de doute. Par contre, le corpus de connaissances solidement constitué dont nous devrions disposer est loin d'avoir atteint sa pleine maturité et en conséquence, le développement et l'amélioration de nos programmes de formation méritent une attention toute particulière. Quant à nos possibilités de nous associer, elles existent et des associations actives sont garantes de la «qualité» et de la «solidité de notre travail». Enfin, cette capacité de nous associer contribue à l'existence d'une culture commune (la normalisation par exemple) sur laquelle il nous faut continuer de travailler. (Mykland, 1992, p. 7-10)

De tout ceci, l'on peut conclure en l'existence d'une profession dont il faut poursuivre le développement, profession qui prend appui sur une discipline elle aussi en voie irréversible de formation. C'est avec optimisme que les intervenants du XII^e Congrès international des Archives ont abordé la discipline et la profession. Ils soutiennent que l'archiviste a tout ce dont il a besoin pour prendre sa place dans l'institution où il œuvre, pour s'intégrer au fonctionnement de son institution et partant, s'insérer, en y étant reconnu, dans la société qui l'entoure. On nous convie donc à penser et à agir dans le sens de l'intégration institutionnelle et de l'insertion sociale.

L'archivistique une discipline dont la mission se raffine et s'élargit

Jacques Mathieu et Martine Cardin encouragent l'archiviste, dans sa quête du savoir et de la performance professionnelle, à faire tous les efforts nécessaires pour définir clairement ses finalités que d'autres auteurs comme Liv Mykland appellent sa «mission». Mathieu et Cardin n'aident guère cependant à préciser ces finalités. En effet, après un long périple intellectuel et un rejet du revers de la main de la «transmission» de l'information, par trop «réductionniste» comme finalité, ils concluent en nous laissant entre ciel et terre: «Question sans réponse donc en ce qui concerne la ou les finalités de l'archivistique!» (Mathieu et Cardin, 1990, p. 119) Pourtant, Mykland ne semble pas tergiverser longuement sur la question: «[...] notre mission d'archiviste, elle, reste la même. Au nom de la société, nous devons évaluer et choisir, conserver et rendre accessibles des documents d'archives pour toutes les fins possibles, connues et inconnues.» (Mykland, 1992, p. 11) Cox, lui, parle de la mission de l'archiviste «[...] qui est d'identifier, de préserver et de rendre disponible le patrimoine documentaire de la société.» (Cox, 1992, p. 2) Jean-Louis Roy, quant à lui, ne demande rien de moins à l'archiviste que «[...] de constituer et de gérer la mémoire du monde.» (Roy, 1992, p. 9)

Traditionnellement, on a toujours reconnu à l'archivistique sa finalité d'assurer la conservation du matériel dont elle a la responsabilité. Ainsi, l'archiviste a-t-il dû, pendant longtemps, garantir la sauvegarde des documents d'archives sans plus. Il pratiquait alors ce que Menné-Haritz appelle une «archivistique pratique» (Menné-Haritz, 1992, p. 7) Les archives étaient alors perçues comme des ensembles de documents qui permettaient à leur propriétaire d'appuyer des réclamations et des droits. Les documents que l'on conservait ne l'étaient qu'en fonction d'une utilité fondée sur la seule valeur juridique. «Jamais les décisions sur la conservation ou l'élimination d'un document n'étaient influencées par des idées, des principes ou méthodes de la science archivistique.» (Menné-Haritz, 1992, p. 7) Il s'agissait donc d'une mission essentiellement préoccupée par la conservation passive, «instrumentale» et matérielle. En fait, le sens que l'on donnait au mot conservation était beaucoup plus restreint qu'il ne l'est maintenant. La société attendait de l'archiviste qu'il soit un gardien, un conservateur.

Après avoir traversé une fin de XIX^e siècle et un début de XX^e où «[...] les archives sont devenues l'objet d'une science de la description au service de la recherche historique [...]» (Menné-Haritz, 1992, p. 7) et où l'archivistique fut une science auxiliaire de l'histoire, on réclame davantage d'elle maintenant. Aujourd'hui, la société s'attend à ce que l'archivistique ait une acception beaucoup plus large du mot conservation qui doit comprendre l'évaluation, c'est-à-dire le choix, «l'identification» dont parle Cox, auquel se doit de participer l'archiviste et qu'il doit souvent mettre en place par les études que nécessite la création des calendriers de conservation. L'archivistique se réclame alors d'une finalité de conservation pro-active plutôt que d'une conservation passive et attentiste du matériel qu'on voudra bien confier à sa garde. La société reconnaît donc toujours à l'archivistique sa finalité de conservation mais l'ampleur de la réalité que recouvre cette conservation s'est sensiblement élargie et comprend maintenant l'évaluation et tout ce qui en découle. L'évaluation devient une spécificité marquante de notre discipline et englobe des décisions irréversibles qui sont essentielles à la bonne marche de la société et à la saine gestion de son patrimoine collectif.

«Les décisions [archivistiques] les plus difficiles concernent l'évaluation.» (Menné-Haritz, 1992, p. 13)

«La théorie de l'évaluation sera le thème central de la troisième étape dans l'histoire de l'archivistique, celle de l'archivistique multifonctionnelle, venant après les phases pratique et descriptive. La théorie de l'évaluation est l'élément décisif pour lequel le travail archivistique exige une base scientifique.» (Menné-Haritz, 1992, p. 9)

À l'évaluation et à la conservation s'ajoute une autre partie non moins importante de la mission archivistique, soit la diffusion ou la préoccupation de rendre accessibles, disponibles les documents d'archives et l'information contenue dans ces archives et ce, pour répondre aux besoins de nos clientèles que sont les administrateurs d'une part et les chercheurs d'autre part. D'ailleurs, l'ère de l'information, qui inspira le XII^e Congrès international des Archives, mène directement à cette préoccupation en ce que l'automatisation, qui en est une des caractéristiques principales, a justement pour but de rendre plus facilement accessible cette ressource qu'est l'information. N'est-ce pas ce à quoi fait référence Jean-Louis Roy quand il soutient qu'il «[...] est incontestable que l'accès au savoir, conditionné il est vrai par les disponibilités techniques et financières, a connu une formidable accélération dont les conséquences restent à mesurer. C'est une part croissante de la connaissance universelle qui est soudain

disponible.» (Roy, 1992, p. 6) Il illustre ses propos en expliquant le phénomène de «délocalisation» du travail, qu'il relie avec raison à l'accès.

«En un certain sens, ces phénomènes [croissance des télécommunications, automatisation, bureautisation, etc.] sont les acquis de la précédente décennie. La nôtre serait notamment engagée, s'agissant du travail, dans une délocalisation des travailleurs des bureaux traditionnels vers le travail à domicile, grâce aux nouveaux systèmes de communication intégrant la téléphonie, le télécopieur, le vidéotexte, la vidéoconférence, l'accès aux banques de données des entreprises et, à travers elles, à un réseau documentaire plus large.» (Roy, 1992, p. 7-8)

L'archivistique a donc évolué et continue d'évoluer vers un élargissement de sa mission et une définition beaucoup plus précise de celle-ci, ce qui nous semble, là encore, constituer un acquis important de la discipline.

L'archivistique prend appui sur un principe premier de plus en plus fiable.

Pour juger de l'état de développement de la discipline archivistique, il nous semble primordial d'examiner le degré d'évolution et d'acceptation de son principe premier qu'est le respect des fonds⁴. Comme le dit Richard Cox, pour une discipline, un principe est la loi applicable pour tout, par tous et dans toutes les situations. (Cox, 1986, p. 229-247) En fait, le principe de respect des fonds est l'assise théorique, la loi qui régit toutes les interventions archivistiques. Le respect de ce principe, dans l'organisation et le traitement des archives quels que soient leur origine, leur âge, leur nature ou leur support, garantit la constitution et la pleine existence de l'unité de base en archivistique à savoir le fonds d'archives. Le principe de respect des fonds et son résultat, le fonds d'archives, s'imposent à l'archivistique, pour peu qu'elle se donne comme objectif de gérer l'ensemble des informations qu'un organisme ou qu'une personne génère dans le cadre des activités qui sont liées à la mission, au mandat et au fonctionnement dudit organisme ou au fonctionnement et à la vie de ladite personne. Qu'on pense à la création, à l'évaluation, à l'acquisition, à la classification, à la description, à la conservation ou à la diffusion des archives; chacune de ces interventions archivistiques doit se placer sous le signe du respect des fonds et, partant, de la reconnaissance du fonds d'archives comme unité centrale des opérations archivistiques.

Dans l'état actuel de son développement, l'archivistique peut donc s'appuyer solidement sur son principe premier qu'est le respect des fonds. Elle peut le faire parce que d'une part, ce principe «est devenu un acquis définitif de l'archivistique» (Duchéin, 1977, p. 74) que la communauté internationale ne met plus en doute et que, d'autre part, ce même principe, présenté comme une composante naturelle, voire essentielle de la normalisation, est en train de voir s'élargir très sensiblement ses assises théoriques et ses applications.

«La théorie, les principes [dont le principe de respect des fonds] et la méthodologie appliqués traditionnellement par les archivistes à la gestion des archives, y compris leur description, sont les assises sur lesquelles les pratiques de la normalisation doivent être établies par la profession.» (Haworth, 1992, p. 2)

De plus, l'application du principe de respect des fonds et le fonds d'archives sont des réalités archivistiques que l'on est tout à fait justifié de lier directement à des préoccupations strictement administratives. Autant il semble impérieux pour l'archiviste de ne pas altérer l'ordre donné aux documents par l'administration qui les lui transfère comme semi-actifs ou comme archives définitives, autant il semble aller de soi que l'administrateur ne mêle pas, pendant leur période d'activité, ses archives à celles d'une autre entité. Et si les documents sont déjà bien classés, ce qui devient courant dans nos administrations modernes, l'administrateur ne devra pas les désorganiser avant leur transfert aux archives comme documents semi-actifs ou archives définitives. Dans une administration qui s'est dotée d'une politique d'organisation en matière d'archives, l'archiviste n'aura donc qu'à respecter l'ordre des documents déjà existant. De toute évidence, le principe de respect des fonds et le fonds d'archives s'appliquent à l'organisation des archives pendant leur phase active, semi-active et tout au long de leur conservation permanente⁵. Pendant la première période, l'administrateur verrait difficilement les documents de son unité de rattachement être mêlés avec les documents d'autres unités. Le fonctionnement administratif normal dicte cette façon d'agir. Par la suite, lorsque les documents passent à une période de semi-activité, ils ne doivent pas, selon une des premières règles à respecter, être mêlés avec ceux d'autres unités. Au moment de classer les documents qui seront conservés de façon permanente pour leur valeur de témoignage, l'archiviste n'aura qu'à respecter l'ordre des documents déjà établi. Il n'aura cure de créer un autre ordre qui mélangerait les fonds ou qui modifierait l'ordre interne des fonds. Les archives ayant été organisées en amont, grâce à l'intervention d'une archiviste se situant au cœur de l'action administrative de l'organisme, l'archiviste n'aura qu'à respecter l'ordre des documents qu'il aura participé à établir au moment de leur création et tout au long de leur existence administrative. Il pratiquera ainsi une archiviste rationnelle dont les interventions veillent à l'organisation et au traitement de tous les documents produits et reçus par un organisme dans le cadre de ses activités, et ce tout au long de leur évolution. Cela devrait mettre fin à une archiviste de survie qui ne se préoccupe des archives qu'à partir du moment où l'administration productrice n'a plus de ressources à y consacrer et n'y voit plus d'intérêt.

Élargissement, donc, de l'application du principe de respect des fonds en amont du cycle de vie des documents d'archives. Mais il y a plus. Nous assistons présentement à une redécouverte des avantages que présente le respect de ce principe en regard de l'automatisation des activités de nos administrations. Alors que nous croyions, il y a quelque temps à peine, voir s'effondrer ce principe premier sous les roues de la locomotive que constituent les ressources technologiques — il n'y a qu'à consulter pour s'en convaincre quelques textes des communications qui furent présentées au XI^e Congrès international des Archives de Paris —, nous nous apercevons progressivement qu'au contraire, il y a là une conjoncture permettant de renforcer ce principe plutôt que de le reléguer aux oubliettes. Le renforcer en lui donnant de nouvelles dimensions.

«La nouvelle science archivistique n'entre pas en conflit avec l'archivistique traditionnelle, mais elle en élargit les fondements théoriques et les développe. Les applications du traitement électronique des données dans les services d'archives et l'administration, notamment dans le domaine de la bureautique, ont permis de croire au départ que les principes classiques comme celui du respect des fonds et de l'origine étaient dépassés. L'expérience a prouvé depuis qu'il n'en était rien. Il est étonnant de constater avec

quelle fréquence des documents de recherche sur le «bureau sans papier» insistent sur l'importance du contexte et de la provenance, redécouvrent ainsi, souvent fortuitement, les principes archivistiques; mais du point de vue fonctionnel et non mécanique ou matériel.» (Menné-Haritz, 1992, p. 10)

«D'un seul coup, une masse d'informations en croissance continue combinant images, son, textes et données créent des objets archivistiques inédits et hors catégorie. Ces derniers mettent à toutes épreuves les systèmes de définition, de classification et de référence.» (Roy, 1992, p. 10)

De plus, le principe de respect des fonds sert non seulement de base pour l'enregistrement et l'organisation des fonds d'archives, mais il est un critère permettant de décider si l'information a valeur de témoignage ou pas. Ce principe serait donc un critère d'évaluation et se devrait d'être utilisé dans tout processus d'évaluation. (Menné-Haritz, 1992, p. 11)

Charles Dollar aborde lui aussi le principe de respect des fonds comme un acquis qui ressortira grandi et valorisé de la méthode que son respect imposera à l'informatisation.

"It is clear that the fundamental theory underlying archives, which I take to be the concept of the nature of records and the principle which derive from that nature, remains both valid and relevant. New information technologies have not changed and nor are they likely to change the fundamental nature of records as evidence of actions and transactions with a specific context of creation and use [...] It was refreshing to hear Liv Mykland's reaffirmation of the centrality of the concept of provenance which – as several speakers also noted – is the basis for assessing the trustworthiness and reliability of electronic records. As the volume of material in electronic form grows, users increasingly will require that the information handling service community provide them with the robust indicators of trustworthiness, reliability, and validity that only archival theory offers." (Dollar, 1992, p. 2)

Et Dollar d'aller plus loin en soutenant:

"Archivists must ensure that archives and archival functions are not submerged in a sea of electronic information and thereby lose their distinctive identity. We can do this by demonstrating in our interaction with other participants in the information handling-service arena that archival science is the only discipline that attaches significance to the contextual relations of records and provides tools for an understanding of them. We must continue to emphasize how vital maintenance of provenance is for all users of electronic information. In addition, we must ensure that rigorous, autonomous archival education programs are in place – ideally in a university environment – that inculcate in students archival theory and knowledge. As archival education programs produce graduates thoroughly grounded in an understanding of the significance of provenance in today's information environment, other information handling disciplines, services and users will welcome this essential perspective that only archivists can offer." (Dollar, 1992, p. 3)

Le principe de respect des fonds peut donc sans risque être compté parmi les acquis essentiels de l'archivistique contemporaine. Et, fait intéressant, de moins en moins de spécialistes remettent en doute son utilité dans un monde automatisé et numérisé. Bien au contraire, c'est notre adhésion à ce principe et notre croyance en son bien-fondé qui seront probablement les meilleurs gages d'évolution de l'archivistique comme discipline autonome. Et, ne l'oublions pas, «[...] tant que l'archivistique sera une science autonome, elle trouvera des réponses aux questions futures.» (Menné-Haritz, 1992, p. 20)

L'archivistique connaît mieux les justifications de son existence

Sa certitude d'être indispensable à la société qui l'entoure, l'archivistique la puise dans la juste perception qu'elle a des besoins auxquels elle est en mesure de répondre. Et ces besoins, l'archivistique les cerne de mieux en mieux:

- permettre à l'administration d'apprivoiser l'augmentation phénoménale de l'information qu'a provoqué la multiplication des services que la société a voulu se donner; (se basant sur une publication de Rank Xerox, Van Campen affirme qu'on «[...] aurait consommé autant de papier entre 1965 et 1987 qu'au cours des 2 siècles qui ont précédé cette période [...] le flux de papiers d'affaires double actuellement tous les 7 ans.») (Van Campen, 1992, p. 7);
- participer à la résolution de la problématique que pose une diminution sensible des espaces dont disposent maintenant les organisations;
- amener l'administration à évaluer scientifiquement l'information pour permettre de mettre à profit le fait que souvent, l'information que l'on crée est très éphémère. L'on établira en conséquence des délais de conservation précis qui évitent à tout prix et par tous les moyens la conservation injustifiée d'informations devenues inutiles;
- œuvrer à la mise sur pied de moyens de repérage rapide de l'information tant stratégique qu'opérationnelle;
- aider l'administration à se conformer à l'application des multiples lois et règlements qui régissent la conservation de l'information;
- prévoir la conservation des informations qui seront essentielles à la réalisation d'études rétrospectives;
- prendre une part active à la systématisation des opérations administratives qui est un préalable incontournable à toute informatisation.

Voilà autant de raisons qui font que les administrations modernes ne peuvent plus se passer des interventions de l'archivistique sous peine d'hypothéquer gravement leur efficacité, leur productivité et leur compétitivité.

«L'utilité de notre groupe [et de notre discipline] ne fait aucun doute, car les archives sont une nécessité et une ressource. Grâce à elles, la société conserve ses connaissances et ses expériences, qui sont récupérables et utilisables pour tous ses besoins: documentation de toute sorte, source pour les recherches, source de témoignage exploitée à de multiples fins. Une société qui néglige ses archives s'appauvrit culturellement.»

ment et perd des éléments importants de ses fondements, de son identité, des conditions de son développement.» (Mykland, 1992, p. 8)

L'archivistique offre une intervention structurée et stratégique

Tel que nous y convie Michel Roberge:

«D'ores et déjà, il est primordial que les professionnels (les) de la gestion de l'information administrative s'imposent, dans une approche service-client, arborant une démarche rigoureuse, systémique – qui fait appel à la notion de système – et systématique – méthodique, structurée, qui ne laisse rien au hasard – et une maîtrise évidente des techniques propres à leur profession et s'inscrivant dans une application globale de la gestion des ressources informationnelles de l'organisation.» (Roberge, 1992a, p. 22)

De fait, l'archivistique se systématise de plus en plus en une politique d'organisation et de traitement des archives. La conjoncture que les facteurs identifiés au point précédent met en place rend nécessaire l'existence d'une archivistique structurée qui soit autre chose qu'une opération de survie et à courte vue. On pense alors à une politique qui va régir l'organisation et le traitement des archives. Elle se définit comme étant la seule façon concertée et réfléchie de mettre en place les moyens qui permettent d'organiser et de traiter, de façon efficace et rentable, l'ensemble des documents que produit une organisation dans le cadre de ses activités. L'archivistique, c'est donc aussi et surtout la réunion des moyens qu'offre la politique d'organisation et de traitement des archives. Ces moyens consistent en une législation et en une réglementation en matière d'archives, en des ressources humaines, matérielles et financières et en un programme réunissant toutes les interventions professionnelles de l'archiviste: analyse des besoins – mise en place d'un calendrier de conservation – rationalisation de la création des documents – protection des documents essentiels – organisation et traitement des documents actifs – organisation et traitement des documents semi-actifs – organisation et traitement des documents inactifs qui sont éliminés ou versés aux archives définitives.

De plus, l'archivistique appuie sa pratique professionnelle et sa structure d'intervention sur une stratégie d'implantation. La politique en matière d'archives, que nous venons tout juste de décrire, nécessite l'existence d'un échéancier chronologique et d'un échéancier d'opportunité qui font appel à des décisions stratégiques relatives à l'ordre d'implantation des différentes composantes. Tout le professionnalisme de l'archiviste, toute l'efficacité de l'archivistique se réalisent dans la prise en compte, d'une part, des relations qui existent entre chaque composante de la politique, entre chaque élément du programme et, d'autre part, des particularités que présente le milieu d'application. C'est l'essentielle réconciliation entre moyens d'intervention et besoins du milieu.

Nous sommes donc en mesure de le constater, la discipline archivistique et la profession d'archiviste comptent maintenant sur un ensemble d'acquis importants et significatifs. «Les archivistes des années 1990 peuvent être fiers de leurs réalisations et être assurés que la décennie passée à codifier et à harmoniser les acquis a permis d'établir une base solide sur laquelle la profession [et la discipline] pourra grandir et produire.» (Pederson, 1992, p. 37) Définition plus précise et plus large de son objet,

renouvellement évident de ses approches, existence disciplinaire et professionnelle, mission mieux circonscrite, consensus général sur un principe premier élargi dans ses assises théoriques et son application, connaissance précise du rôle de l'archivistique dans la société et des avantages qu'elle offre, structuration stratégique de ses interventions: voilà autant d'aspects qui, selon plusieurs intervenants du XII^e Congrès international des Archives, peuvent être considérés comme autant de bases sur lesquelles peut prendre appui l'archivistique contemporaine. Mais un acquis ne saurait le rester si on ne continue pas d'y investir. L'avenir de l'archivistique est donc directement lié à cette consolidation des acquis et à la découverte d'éléments à développer. Gardant toujours présentes à l'esprit les réalisations du XII^e Congrès international des Archives, nous examinerons, en cette deuxième partie, quelques aspects de l'archivistique qui semblent mériter un développement.

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA DISCIPLINE

La recherche en archivistique

Ce n'est pas un hasard que de placer la recherche en archivistique en tête de liste des perspectives de développement de la discipline. La plupart des conférenciers et plusieurs intervenants du XII^e Congrès international des Archives auraient été d'accord avec Jean-Pierre Wallot quand il affirmait que «Sans la recherche, l'archivistique serait condamnée à demeurer un corpus de pratiques et de recettes sans rationalité scientifique.» (Wallot, 1990, p. 276) En d'autres mots, les conférenciers du XII^e Congrès lancent le même message.

«L'archivistique [...] doit renforcer son caractère scientifique par des recherches scientifiques plus intenses. C'est pourquoi, elle doit devenir une discipline autonome qui élabore son contenu par la recherche et le développement, redéfinissant ainsi sans cesse les fondements de la pratique archivistique quotidienne.» (Menné-Haritz, 1992, p. 7)

Et Ann Pederson se fait plus insistante:

«À cause de l'incompréhension issue de la confusion et de l'incohérence du message concernant l'archivistique et la valeur des archives et des archivistes, nous gaspillons nos énergies à justifier sans cesse notre existence ou à chercher les moyens essentiels à l'accomplissement de notre travail. Dépêchons-nous de dissiper l'ignorance qui alimente les attaques qui nous sont portées, sinon le temps et l'énergie nous manqueront pour entretenir la philosophie et l'analyse qui alimentent et dynamisent la théorie et l'enseignement.» (Pederson, 1992, p. 6)

Dans le cadre de la troisième plénière, il y eut une importante communication dont l'objet était précisément de dresser un tableau de l'état de la recherche en archivistique. Après avoir réalisé une enquête d'envergure auprès des institutions offrant des programmes d'enseignement en archivistique, après avoir analysé les informations recueillies, Ann Pederson, dans une excellente communication, fournit des conclusions fort pertinentes⁶. Elle constate d'abord qu'il y a assez peu d'activités de recherche en archivistique. L'enquête qu'elle a menée permet d'identifier les principales causes de cette faiblesse. Il va sans dire qu'elle souligne la relative jeunesse de la

discipline comme étant une de ces causes. Il importe aussi de tenir compte du fait qu'il existe trop peu de programmes en archivistique et partant, trop peu de professeurs à plein temps qui, dans les circonstances, doivent prendre en charge des enseignements trop vastes et doivent trop souvent assumer la gestion de ces programmes. À cela s'ajoutent les problèmes que posent l'accès difficile à la littérature archivistique et la recherche appliquée plutôt que fondamentale que subventionnent les services d'archives eux-mêmes. Voilà le contexte avec lequel les chercheurs en archivistique doivent composer. Il serait téméraire et irréaliste, dans ces conditions, de s'attendre à un développement rapide et important de stratégies de recherche. De plus, retenons de l'intervention d'Ann Pederson la réaffirmation d'un élément qui nous paraît indiscutable: le lien étroit qui existe entre la formation de niveau universitaire et la recherche. Car la recherche, c'est à l'université que cela se passe. Dans une perspective de développement de l'archivistique par la recherche, tant ira la mise sur pied et le maintien de programmes complets (premier, deuxième et troisième cycles) de formation dans les universités, tant ira le besoin en personnel enseignant de niveau universitaire. Quand ces professeurs-chercheurs en archivistique seront assez nombreux, qu'ils iront frapper à la porte des organismes subventionnaires, alors, mais alors seulement, on verra se mettre en place une stratégie de recherche en archivistique. D'ici là, il n'y a pas qu'à attendre que le fruit soit mûr et qu'il tombe de l'arbre. On peut et on doit préparer le terrain et c'est ce que propose Ann Pederson quand elle fait l'inventaire des sources d'information sur la recherche en archivistique. Elle nous fait découvrir l'existence d'un certain nombre de Centres d'information et de bases de données bibliographiques qui, au Canada, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Slovénie, en Australie et en Belgique permettent aux chercheurs d'être informés sur la littérature archivistique et plus particulièrement sur les recherches qui sont poursuivies en cette discipline. Pederson soutient qu'il serait essentiel que l'on puisse créer, sous une forme ou sous une autre, un répertoire des recherches complétées et en cours. Sur ce point, il faut espérer que le Colloque international que les enseignants en archivistique ont prévu tenir en 1995 et qui portera sur la recherche atteindra cet objectif qu'il s'est fixé à sa réunion de Montréal. En ce qui a trait aux sources de financement, on voit là une autre lacune de taille. En fait, il existe peu ou pas d'organismes subventionnaires, tous pays confondus, qui reconnaissent droit de cité à l'archivistique comme discipline autonome de recherche. Comme nous l'avons déjà mentionné, cette faiblesse doit être liée au nombre restreint de professeurs à plein temps dans les universités. En archivistique, les possibilités les plus plausibles de développement de la recherche se situent de ce côté. Pour ce qui est des sujets qui devraient inspirer les chercheurs, l'enquête de Pederson révèle que leur nombre est inversement proportionnel aux ressources disponibles, c'est-à-dire aux chercheurs qui peuvent y consacrer leurs efforts. Elle a recueilli pas moins de 22 thèmes qui pourraient être abordés dans une perspective de recherche. Ceux-ci vont de la communication humaine au marketing documentaire en passant par la création et la conservation des documents, la profession d'archiviste et les disciplines contributives, les systèmes d'information, les fonctions archivistiques, etc. Elle termine en proposant la mise en place de six éléments qui devraient participer à améliorer la performance en recherche dans notre discipline:

- regroupement des enseignants;
- raffinement des connaissances de base en archivistique;
- établissement des connaissances et compétences minimales;

- évaluation des programmes d'enseignement;
- création d'un réseau coopératif de centres d'information;
- création d'un guide détaillé des programmes d'enseignement. (Pederson, 1992, pp. 37-38)

Notons que certains de ces éléments, plus précisément le regroupement des enseignants et la création d'un guide détaillé des programmes d'enseignement, existent déjà. En effet, la création de la Section pour l'enseignement de l'archivistique et la formation des archivistes a été formellement entérinée par l'Assemblée générale du Conseil international des Archives lors de sa réunion de Montréal en septembre 1992. De plus, cette Section a publié en 1992 un *Répertoire des écoles et des cours de formation professionnelle d'archivistes*. Pas moins de 125 établissements de 43 pays y sont signalés. Quoique bien imparfait, cet outil de base est essentiel et la Section compte l'améliorer et le tenir à jour.

L'on voit donc l'importance que revêt la recherche pour le développement de l'archivistique et l'on comprend surtout le lien direct qui existe, et sur lequel tous s'entendent, entre cette recherche essentielle à la poursuite de l'évolution de la discipline et l'enseignement universitaire.

La normalisation en archivistique

Ce thème est clairement apparu comme étant une autre avenue importante de développement pour l'archivistique. Et cette voie offre d'autant plus d'intérêt qu'elle permet la poursuite des recherches fondamentales et appliquées et qu'elle est le préalable incontournable à tout effort sérieux d'informatisation. Richard Cox se réfère à Vernon pour définir la normalisation comme étant:

«[une] [...] formulation et [une] application de règles qui permettront le bon déroulement d'une activité spécifique pour le bien de tous les intéressés et avec la coopération de ceux-ci, et en particulier pour favoriser la plus grande économie possible compte tenu des conditions de travail et des exigences en matière de sécurité. Le processus est fondé sur ce que nous apprennent la science, la technique et l'expérience. Il détermine ce que sera la tournure des événements non seulement dans l'immédiat mais également à long terme, et devrait aller de pair avec le progrès.» (Cox, 1992, p. 3)

On voit toute l'importance qu'il faut y accorder quand il affirme plus loin que «[...] la normalisation est un outil que les archivistes doivent adopter et adapter pour pouvoir s'intégrer à l'ère de l'information contemporaine» (Cox, 1992, p. 3) qu'il associe directement à l'informatisation (Cox, 1992, p. 3, 5) et qu'il soutient que les normes sont un indicateur privilégié de l'état de développement d'une discipline. (Cox, 1992, p. 4) En archivistique, il y a un large éventail d'aspects qui doivent donner lieu à une normalisation plus ou moins poussée. Qu'il s'agisse d'informatisation bien sûr, de formation, de terminologie, de création de documents, d'évaluation, d'acquisition, de classification, de description, de conservation, de diffusion, de reproduction, de bâtiments d'archives, etc.; voilà autant de secteurs qui méritent des efforts de normalisation. Pour le moment, ce qui a été examiné de près au XII^e Congrès fut la normalisation de la description. Depuis quelques années, le Canada y travaille avec assiduité et la création ainsi que l'application de normes sont en bonne voie de réalisation. Les objectifs sont si importants qu'il ne saurait être question de prendre quelque retard que

ce soit. Ces objectifs ont été présentés par Kent Haworth au XII^e Congrès. Il s'agit d'abord de la *communication*:

«L'élaboration et la mise en œuvre des normes descriptives amélioreront la communication de l'information sur les fonds documentaires. Il n'est pas possible de partager l'information descriptive d'une base commune de données ou entre des bases de données si le processus d'entrée de l'information n'est pas normalisé.» (Haworth, 1992, p. 4)

Il y a aussi un objectif de *compréhension*:

«[...] autre facteur justifiant l'élaboration et la mise en œuvre de normes descriptives dans un système de gestion de l'information. L'absence de normes descriptives archivistiques peut produire des instruments de recherche incohérents, sans forme et incompréhensibles qui sèment la confusion chez les utilisateurs. Les pratiques descriptives constituent une "grammaire spécialisée"». (Haworth, 1992, p. 4)

Il ne faut pas oublier non plus les *coûts*:

«[Ils sont également] [...] un facteur de motivation du processus de normalisation. Une étude américaine portant sur l'utilisation de normes descriptives par les archivistes conclut que les «avantages économiques sont la principale cause de l'élaboration et de la mise en œuvre avec succès des normes [...]. Les coûts-avantages prévus auront un impact plus grand que tout autre facteur sur la décision d'établir une norme ou non.» (Haworth, 1992, p. 4)

Enfin, la *collaboration* est un autre facteur qui milite en faveur de la normalisation en matière de description des archives:

«[...] l'élaboration de normes [...] stimule la réalisation de projets conjoints. Elle rapproche les membres de la profession, qui cherchent à établir un consensus et à engager un dialogue avec les autres gestionnaires de l'information [...]. La valeur éducative très réelle de ce processus ne doit pas être sous-estimée. En participant à la conception et à la mise en œuvre d'un système complexe de gestion de l'information, les archivistes partagent leur expertise avec d'autres professionnels de l'information, qui apprennent en retour les subtilités de la récupération de l'information des documents d'archives.» (Haworth, 1992, p. 4)

Dans ce contexte de normalisation, il importe de bien comprendre que ces efforts ne doivent pas se limiter aux seules archives définitives. Haworth est très clair à ce sujet:

«Cette normalisation doit intervenir le plus tôt possible aux premiers stades du cycle de vie des documents. Les administrations conçoivent et mettent en œuvre des systèmes de classification et des calendriers de conservation pour gérer les documents. Les gouvernements qui adoptent des lois sur l'accès à l'information ont établi des registres d'accès permettant à leurs citoyens de repérer l'information qu'ils cherchent. Tous ces produits [...] constituent des formes diverses de description de l'information. [...] les archivistes devront cesser de se préoccuper du stade inactif ou semi-actif du cycle de vie de l'information et se tourner vers le premier stade du continuum de l'information,

c'est-à-dire celui de la création. L'application efficace des normes de description archivistique à la gestion des ressources d'information est à la fois un défi majeur et une opportunité substantielle pour la profession archivistique.» (Haworth, 1992, p. 4, 10)

Maria Guercio, archiviste italienne, va dans le même sens et insiste sur l'importance d'adopter des normes en matière de gestion des archives courantes. (Guercio, 1992, pp. 6, 7)

La normalisation se doit donc d'être une priorité pour le développement de l'archivistique. Bien sûr, elle augmentera la qualité de nos interventions professionnelles mais en plus, elle améliorera de façon significative les bases de nos connaissances et partant, celles de notre discipline. Investir dans la normalisation veut dire plus de performances de la part d'une discipline plus solidement ancrée. (Couture, Mélanges, 1992, p. 184) Enfin, et comme le fait bien ressortir Cox, la normalisation est un préalable essentiel et incontournable à l'automatisation des archives. (Cox, 1992, p. 9)

La mise à profit des technologies de l'information

En ce domaine, trop souvent abordé comme la panacée, il importe d'abord et avant tout d'être conscient du fait que les technologies de l'information représentent un outil, outil performant bien sûr, mais outil quand même. L'application de ces technologies à l'archivistique n'est pas une fin en soi. Pour l'archivistique, les technologies de l'information sont à la fois un contrevenant à discipliner et un allié à courtiser.

Nous le savons maintenant, les moyens techniques et technologiques mis à la disposition de notre société pour produire et reproduire l'information ont grand besoin d'être apprivoisés, disciplinés de façon à ce qu'ils soient au service de l'humanité et non le contraire. Ce que produisent ces technologies, comme leur nom l'indique si bien, c'est de l'information. Et cette information, elles peuvent, laissées à elles-mêmes, la produire rapidement en des quantités telles qu'aucun système, aussi sophistiqué et performant soit-il, ne pourra les traiter adéquatement pour les rendre accessibles au bon moment, au bon endroit et auprès de la bonne personne. Nous sommes tout à fait d'accord avec les propos de Van Campen à l'effet que:

«L'information est un produit stratégique. La maîtrise et l'orientation des flux d'information font l'objet depuis quelques années d'une attention soutenue. C'est non seulement la quantité de papier qui augmente de manière explosive, mais plus encore, les flux d'information professionnelle. Ces flux doivent être de plus en plus dirigés. L'approche systématique en ce domaine s'appelle gestion de l'information, «Information management». Pour tout système d'information, l'objectif est en principe le même: obtenir l'information appropriée auprès de la personne qui convient, au moment opportun et au meilleur coût. C'est la tâche collective de l'analyste d'organisation, de l'informaticien et de l'archiviste d'entreprise.» (Van Campen, 1992, p. 9-10)

Et cela peut être étendu bien sûr à tous les archivistes, qu'ils soient dans une entreprise ou ailleurs.

L'archiviste a donc un rôle essentiel à jouer dans la mise en place des éléments de rationalisation qui constitueront la discipline dont ces technologies de l'information ont un urgent besoin en ce qui touche les archives. Il nous faut, le plus tôt possible, nous attabler avec les autres spécialistes de l'information pour définir les paramètres

qui feront, des technologies de l'information, un serviteur docile et performant plutôt qu'un maître tyrannique et envahissant. Selon plusieurs auteurs, la conjoncture actuelle est favorable à cette prise de position par les archivistes.

"The third key factor in the impact of information technologies on the world and work of archivists is the emergence of a growing concern for commonality among computer systems, as evidenced in an emphasis upon «open systems», and «data sharing». In order to achieve all of them, international information technology standards are necessary. Unlike the previous twenty-five years or so, the rapid change in information technology compels standards developers to incorporate features that address both present and future requirements. This focus on «foresight» into future information technology user requirements will play an important role in the development of information technology standards and will provide the archival community with opportunities to shape their development." (Dollar, 1992, p. 4)

«Si les archivistes peuvent fournir simultanément une série de normes acceptables de contenu d'information à utiliser conjointement avec les normes acceptables de structures des données, incorporées en retour à titre de composantes d'une norme de système d'information complexe, leur propre gestion des documents d'archives sera améliorée considérablement. Plutôt que d'être isolés du courant dominant de l'élaboration et de la mise en œuvre des systèmes modernes de gestion de l'information, ils en feront partie, à titre de participants sérieux et respectés du continuum de gestion de l'information.» (Haworth, 1992, p. 8)

Mais au préalable, il faut que l'archiviste se donne droit au chapitre en se dotant d'une crédibilité professionnelle qui sera assez forte pour que les autres spécialistes acceptent de le considérer comme un interlocuteur valable.

«[...] les archivistes deviendront partie intégrante du processus de gestion de l'information seulement s'ils sont capables de démontrer clairement leur compétence professionnelle. [...] la position et le pouvoir des membres de nombreux comités de normes consensuelles établis au sein de l'industrie de la technologie de l'information découle non pas de l'entreprise ou du type d'utilisateurs dont ils font partie, mais plutôt de leur compétence reconnue concernant la tâche à accomplir.» (Haworth, 1992, p. 8)

Productrices infatigables et menaçantes d'informations, les technologies de l'information doivent donc être disciplinées, apprivoisées et l'archiviste doit y participer. Pour cela, il doit faire sa place parmi les intervenants crédibles.

Par ailleurs, les technologies de l'information sont aussi un allié qu'il faut cultiver et gagner à notre cause. À plusieurs occasions pendant le XII^e Congrès, les archivistes se sont déclarés intéressés à profiter au maximum de ce que les technologies de l'information pouvaient leur offrir comme assistance dans les différentes fonctions dont ils doivent répondre. Mais le discours laisse entendre que, même s'il existe de plus en plus de logiciels dédiés à la gestion des archives, les technologies n'offrent pas encore suffisamment de solutions véritablement archivistiques aux problématiques archivistiques.

«Hélas, on doit constater qu'il existe pour ainsi dire peu de logiciel qui ait été écrit en tenant compte en priorité des principes archivistiques classiques. Il y a [...] plus de

programmes sur le marché pour la gestion de bibliothèques par exemple, qui sont ensuite adaptés légèrement [...]. J'ai l'intime conviction qu'actuellement, par manque de logiciel de meilleure qualité, le traitement de l'information à archiver est déterminé en partie par les limites du moyen. Il y a donc du travail en perspective.» (Van Campen, 1992, p. 11)

Et que dire des inquiétudes fondées que pose la conservation de la majorité des supports qu'utilisent les technologies de l'information; des problèmes de l'absence de valeur légale de ces supports, des incompatibilités inhérentes à leur utilisation? Malgré cette tiédeur que ne manque pas de produire une ignorance par trop importante des paradigmes archivistiques, il est devenu évident, on l'a ressenti tout au long du XII^e Congrès, que l'archiviste va devoir poursuivre rapidement la conversion de ses opérations aux technologies de l'information. D'ailleurs, a-t-il le choix de faire autrement? Mais cette conversion, l'archiviste ne pourra la faire au profit de sa discipline et de sa profession, qu'à la condition expresse que soit tenu compte des spécificités et des attentes de ladite discipline et de ladite profession. Ce dont on semble être assuré maintenant, et cela nous paraît essentiel, c'est que l'archivistique est une discipline qui se doit de se positionner par rapport aux technologies de l'information sans craindre d'être affaiblie ou annihilée. Ses spécificités scientifiques et disciplinaires et la solidité de sa démarche professionnelle sont assez probantes pour aborder toute cette question avec la sérénité de l'utilisateur d'un outil qui ne pourra qu'améliorer ses performances et la qualité des services que la société attend de lui.

L'évaluation

«Appliquant la formule suivant laquelle «la culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié», on pourrait sans doute juger que les archives sont à bien des égards ce qui reste quand on a tout jeté. Quelle que soit la force des traditions archivistiques nationales et bien que l'on puisse trouver au moins un motif de conservation à tout document, un accord assez général s'est en effet établi depuis quelques décennies sur: la nécessité de procéder à des éliminations [...] et [...] d'intervenir [en ce domaine] le plus en amont et de la façon la plus dynamique possible.» (Bastien, 1992, p. 1)

On voit dans cette intervention faite dans le cadre d'une communication portant spécifiquement sur la normalisation du processus de tri et de sélection, l'importance que prend l'évaluation en archivistique. Et une autre intervenante affirme que «La théorie de l'évaluation sera un thème central de la troisième étape de l'histoire [contemporaine] de l'archivistique, celle de l'archivistique multifonctionnelle, venant après les phases pratique et descriptive.» (Menné-Haritz, 1992, p. 9) Menné-Haritz montre bien ainsi l'importance que prendra, au cours des prochaines années, la fonction évaluation. Elle poursuit d'ailleurs en nous assurant que «[...] la théorie de l'évaluation est l'élément décisif pour lequel le travail archivistique exige une base scientifique.» (Menné-Haritz, 1992, p. 9)

L'observateur le moins averti voit se dessiner un consensus sur l'importance que revêt et que revêtra l'évaluation en archivistique. On n'hésite pas à la présenter comme étant l'aspect le plus important du travail de l'archiviste, le défi le plus grand des prochains développements de la discipline et la fonction qui participe pour beaucoup à singulariser l'archivistique par rapport aux disciplines qui l'entourent. En

effet, par l'irréversibilité de la conséquence d'une évaluation négative, soit l'élimination de l'information sans possibilité de la reconstituer, l'évaluation est une spécificité qui distingue l'archivistique des autres professions de l'information. Bien sûr, le bibliothécaire par exemple, doit lui aussi, évaluer les informations avec lesquelles il travaille et cette évaluation peut aussi l'amener à éliminer des informations devenues inutiles ou obsolètes. Toutefois, ce processus, dans son cas, est réversible en ce sens qu'on peut toujours se procurer à nouveau ou retrouver ailleurs un livre, un périodique ou des éléments de bases de données qu'on aurait éliminés. L'archiviste lui ne pourrait le faire. Quand il élimine, il ne saurait être question, en cas d'erreur, de reconstituer l'information ainsi disparue. C'est ce qui explique l'importance que prend, en archivistique, la fonction évaluation dont dépendent directement les autres fonctions et en particulier la fonction conservation. Liv Mykland illustre bien ce fait quand elle présente la conservation et l'accessibilité comme tâches posant des «exigences particulières» à l'archiviste.

«Cela [la conservation] est particulièrement exigeant à une époque où nous sommes submergés par un flot d'information. Comme il est impossible de prendre en charge la totalité de la documentation produite, nous devons faire un choix. La société nous a donc confié une grande partie de la responsabilité de décider du contenu du patrimoine documentaire. Nous avons comme tâche de créer les fondements politiques, juridiques, sociaux et culturels de la société et de ses membres.» (Mykland, 1992, p. 9)

Tous s'entendent, l'évaluation est l'acte archivistique qui requiert le plus de préparation et de connaissances. Connaissances des théories archivistiques bien sûr, mais aussi connaissances élaborées du milieu, de l'institution (législation et réglementation) dans laquelle l'intervention de l'archiviste prend place. C'est probablement par l'évaluation que l'archiviste mettra à plus rude épreuve son professionnalisme car ne l'oublions pas, «Les décisions les plus difficiles concernent l'évaluation.» (Menné-Haritz, 1992, p. 13)

«À côté et au-delà des masses d'informations utilitaires et périssables, économiquement rentables dans le court terme, désormais rassemblées et diffusées selon des méthodes puissantes, il importe que les archivistes inventorient les choix prioritaires des matériaux susceptibles de rassembler et de conserver les témoignages essentiels formant, ensemble, l'héritage de l'humanité.» (Roy, 1992, p. 11)

Pendant trop longtemps, l'évaluation s'est faite discrète en archivistique. On la voyait poindre derrière l'outil auquel elle donne maintenant naissance, c'est-à-dire le calendrier de conservation. On l'a traditionnellement assimilée à l'acquisition. Est-elle finalité ou fonction? Quoi qu'il en soit, elle est en train de devenir un aspect noble et distinctif de l'archivistique contemporaine. D'ailleurs, dans l'enquête qu'a menée Ann Pederson sur les domaines d'enseignement et de recherche à développer en archivistique, les répondants s'entendent pour réserver une place de choix à l'évaluation qui est classée comme étant le domaine de connaissance le plus important à développer auprès des étudiants en archivistique. Cela est confirmé tant par l'analyse des programmes d'étude que par les opinions fournies par les enseignants eux-mêmes. (Pederson, 1992, p. 10-19)

L'évaluation qui, comme nous l'avons déjà expliqué, vient donner une toute nouvelle signification à la finalité conservation en ce qu'elle la rend pro-active plutôt que

passive est donc un autre élément d'importance qu'il faut considérer comme devant participer au développement de la discipline archivistique.

Avec la mise en place de stratégies en matière de recherche, la poursuite de l'engagement dans la normalisation de nos pratiques, l'appropriation des technologies de l'information, le renforcement de la fonction évaluation, il y a sûrement plusieurs autres facteurs qui devront présider au développement de la discipline. Qu'il suffise de mentionner à titre d'exemple, tout ce qui concerne la mise en valeur et la diffusion des archives, une meilleure connaissance des nos clientèles administratives et scientifiques, le marketing de nos services, pour constater que nous n'avons qu'effleuré les principaux éléments de développement pour en laisser tomber plusieurs autres. Le prochain Congrès international des Archives, qui se tiendra à Beijing en Chine en 1996, sera peut-être l'occasion d'aller plus loin.

CONCLUSION

Le XII^e Congrès international des Archives aura donc été l'occasion toute trouvée pour les archivistes du monde entier de prendre la mesure de leur profession et de leur discipline. Abordant leur champ d'activité et de connaissance sous l'angle de l'information qui caractérise avec tant de force notre fin de siècle et ouvre la voie au prochain, les archivistes ont tenté et ont réussi à bien circonscrire les bases conceptuelles et pratiques sur lesquelles reposent leurs interventions.

Un grand nombre d'opinions émises pendant ce congrès convergent vers une affirmation dont il ne faut plus douter: l'archiviste est un professionnel dont les activités sont indispensables à une société qui s'est dotée des moyens matériels et techniques nécessaires à la production massive d'informations essentielles à sa survie et à son mieux-être. Il faut cependant continuer de garantir la solidité de nos acquis, aller vers le développement de nouveaux champs d'activités et améliorer les rapports que nous entretenons avec les technologies de l'information pour nous les approprier définitivement et les mettre au service des besoins auxquels nous devons répondre. Il importe aussi d'élargir les champs de recherche disciplinaire déjà identifiés et de faire reculer les frontières de la connaissance archivistique. Mais surtout, nous devons préparer la suite des événements et mettre toutes les chances de notre côté en investissant toujours davantage dans la formation d'une relève haut de gamme, qui aura pu apprendre, réfléchir, se poser des questions, découvrir, dans des institutions vouées à l'enseignement et à la recherche où le savoir est le seul maître qu'on veuille entendre et respecter. Tout se résume en fait à un objectif vers lequel doivent s'orienter nos efforts: occuper notre place dans la société, y être crédibles et reconnus. L'archiviste sait déjà ce qu'il vaut, ce qu'il peut faire et ce que ses interventions peuvent offrir. À lui maintenant de le faire savoir à ceux qui l'entourent, c'est-à-dire à ses clients, aux collègues des disciplines proches et à la société en général. L'existence d'une profession, le droit à la vie d'une discipline passent par la reconnaissance sociale. Et pour cela, «il nous faut [...] des archivistes [...] qui assument avec fierté la responsabilité de leur profession.» (Menné-Haritz, 1992, p. 20) Nous nous devons d'être «Un groupe professionnel qui montre clairement à la société l'importance des archives. Une profession qui développe ses connaissances avec confiance et constance [...] Il faut que nous soyons inspirés et optimistes.» (Mykland, 1992, p. 11) Comme nous y convie Jean-Louis Roy, «Sans nostalgie, avec célérité et justesse, [nous devons] occuper tout l'espace offert par l'ère de l'information.» (Roy, 1992, p. 11)

Voilà ce que la société attend de nous. En retour, si nous jouons notre rôle avec compétence, elle saura bien reconnaître le caractère indispensable de nos interventions dans des sphères aussi diverses que l'administration, le patrimoine et la recherche scientifique. Nous participerons ainsi à la projection dans l'avenir d'une société qui appuie les décisions qu'elle prend dans le présent sur une information bien organisée tout en tenant compte d'un passé qu'elle respecte et qu'elle connaît bien.

Carol Couture

L'auteur est professeur agrégé à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

NOTES

1. Sur ce sujet on consultera plusieurs chapitres du livre de Louise Gagnon-Arguin: *L'Archivistique. Son histoire, ses acteurs depuis 1960*. Presses de l'Université du Québec, Québec, 1992, 229 p.
2. L'auteur a été responsable des équipes qui ont organisé les événements suivants:
Séminaire de formation pré-congrès qui a porté sur les calendriers de conservation comme élément central de l'archivistique intégrée qui caractérise cette discipline au Canada et au Québec;
Colloque post-congrès de la Section pour l'enseignement de l'archivistique et la formation des archivistes (CIA/SAE) qui a réuni les maîtres d'œuvre de l'enseignement en archivistique pour discuter d'un thème lui aussi lié à l'état d'avancement de la discipline, *L'archivistique: de l'apprentissage en milieu de travail à l'enseignement universitaire*.
3. Il n'est pas sans intérêt de consulter à ce sujet l'excellent article de Guy Dinel sur les archives universitaires paru dans un numéro spécial que la revue *Archives* a réalisé et diffusé à l'occasion du XII^e Congrès international des Archives. À la note 6 (*Archives*, Vol. 24, n^o 2, 1992, p. 197), l'auteur fournit une explication qui illustre très bien nos propos: «Bien que tous les services d'archives universitaires s'entendent pour établir leur pratique sur la théorie des trois âges et sur la vision globale de «l'archivistique», il existe quelques divergences de vues quant à la terminologie utilisée. Ainsi, à l'Université de Montréal et dans quelques autres institutions, le mot «archives» est employé à toutes les phases de la vie des documents. Ailleurs, c'est le cas notamment de l'Université Laval et de l'UQAM, le mot «archives» est réservé aux documents dotés d'une valeur permanente; aux phases actives et semi-actives, il est question de «documents administratifs». C'est cette dernière terminologie, calquée sur la distinction que les anglophones font entre «records» et «archives» qui a été retenue dans le cadre du présent texte.»

L'on pourrait s'étonner de la logique qui gouverne ce choix quand on prend en compte d'une part qu'à l'Université Laval, c'est la Division des archives qui gère avec succès et grande crédibilité d'ailleurs les phases active et semi-active des archives de l'Université. À l'UQAM, un mandat tout à fait comparable est exercé par une unité qui a pour nom Service des archives. D'autre part, on remarque que tout au long du texte, qui a pour titre «*Les Archives universitaires*», on fait référence aux «services d'archives universitaires» aux «dépôts d'archives universitaires» et que même la première phrase de la partie présentant les programmes d'activités en «gestion des documents administratifs» se lit comme suit: «Les services d'archives universitaires qui ont le mandat de gérer les archives institutionnelles interviennent, à des degrés divers, aux phases active et semi-active de la vie des documents.»

4. Comment expliquer qu'on souhaite exercer un mandat sur une large réalité et qu'on ait tant de peine à choisir une terminologie qui soutienne cette logique englobante?
Le libellé de ce principe s'aligne sur la normalisation que propose l'ouvrage suivant: Bureau Canadien des Archivistes, Comité canadien de planification sur les normes de description. *Les règles pour la description des documents d'archives*. Bureau Canadien des Archivistes, Ottawa, 1990.

5. Cette réalité a été, à plusieurs reprises, confirmée dans la cadre du 19e congrès que l'Association des archivistes du Québec a tenu en juin 1990 sous le thème: Le principe de respect des fonds. Plusieurs conférences en ont fait état: SENÉCAL, Sylvain. «Une réflexion sur le concept de fonds d'archives. Comment tenir compte du principe de provenance dans un contexte organisationnel dynamique.» *Archives*, vol. 22, n° 3, 1991, pp. 41-52; CHARLAND, Diane. «Le respect des fonds et le milieu municipal.» *Archives*, vol. 22, n° 3, 1991, pp. 59-62; DOYLE, Murielle. «Le respect des fonds et la vie des documents.» *Archives*, vol. 22, n° 3, 1991, pp. 63-65; ROUSSEAU, Jean-Yves. «Le respect des fonds. La quintessence de la discipline archivistique.» *Archives*, vol. 22, n° 2, 1990, p. 9-14.
6. Le travail réalisé par Ann Pederson servira de base d'information des plus valables pour un Colloque international que la Section pour l'enseignement de l'archivistique et la formation des archivistes du Conseil international des Archives (CIA/SAE) prévoit tenir en 1995. Il n'est pas sans intérêt de noter que cette Section a, elle aussi, abordé la recherche en archivistique dans le cadre du Colloque qu'elle a organisé à Montréal en septembre 1992, immédiatement après le XII^e Congrès.

BIBLIOGRAPHIE

- Auer, Leopold (1992). *La normalisation de la terminologie archivistique*. [texte de conférence, deuxième session plénière, première session parallèle, première communication] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 8 p.
- Alegbeleye, Gabriel O. (1992). *L'élaboration d'un programme d'étude en archivistique: À quelles sources doit-on puiser, de quelles disciplines doit-on s'inspirer, pourquoi et comment ?* [texte de conférence, troisième séance plénière, première communication subsidiaire] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 17 p.
- Bastien, Hervé (1992). *La normalisation du processus de tri et de sélection*. [texte de conférence, deuxième session plénière, deuxième session parallèle, première communication] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 13 p.
- Boucher, Jacques (1990). «L'administrateur et l'archiviste. Au delà de l'accès, l'intelligibilité des documents.» In *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information: perspectives de recherche. Symposium en archivistique*. Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA), Montréal, 1990, pp. 145-152.
- Collada, Vicente Parajon (1992). *Plan d'action destiné aux bibliothèques de la communauté européenne*. [texte de conférence, quatrième séance plénière, troisième communication subsidiaire] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 16 p.
- Couture, Carol dir. (1992) *La normalisation en archivistique: un pas de plus dans l'évolution d'une discipline: mélanges Jacques-Ducharme*. Documentor; Association des Archivistes du Québec, Québec, 1992, 184 p.
- Couture, Carol, Ducharme, Jacques, Rousseau, Jean-Yves (1988). «L'archivistique a-t-elle trouvé son identité?» *Argus*, 17, 2, (juin 1988), pp. 51-60.
- Cox, Richard (1986). «Professionalism and Archivists in the United States.» *American Archivist*, 49, (Summer 1986), pp. 229-247.
- Cox, Richard (1992). *La normalisation des pratiques archivistiques: un instrument de l'ère de l'information*. [texte de conférence, deuxième séance plénière, communication principale] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 15 p.
- Cséve, Magdaléna, Bodi, Zolta (1992). *L'archiviste spécialisé dans les documents sur supports spéciaux. Une crise d'identité*. [texte de conférence, première séance plénière, quatrième communication subsidiaire] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 12 p.
- Dinel, Guy (1992). «Les archives universitaires.» *Archives*, 24, 1-2, (été-automne 1992), pp. 175-199.
- Duchain, Michel (1977) «Le respect des fonds en archivistique: principes théoriques et problèmes pratiques.» *La Gazette des archives*, n° 97, pp. 71-96.
- Dollar, Charles M. (1992). *Seizing the opportunity: Archivists in the information age*. Comments Delivered at the Fourth Plenary Session. XII International Congress of Archives, Montreal 1992, 8 p.

- Gagnon-Arguin, Louise (1992). *L'archivistique. Son histoire, ses acteurs depuis 1960*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1992, 229 p.
- Guercio, Maria (1992). *Modèles visant à encourager l'adoption de méthodes standards dans une région ou dans un pays*. [texte de conférence, deuxième session plénière, première session parallèle, troisième communication] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 11 p.
- Gutiérrez Munoz, César (1992). *L'archiviste en milieu universitaire*. [texte de conférence, première séance plénière, première communication subsidiaire] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 13 p.
- Haworth, Kent (1992). *La normalisation de la description archivistique à l'ère de l'information*. [texte de conférence, deuxième session plénière, première session parallèle, deuxième communication] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 15 p.
- Homulos, Peter (1992). *Tirer des leçons d'une expérience du domaine des musées*. [texte de conférence, quatrième séance plénière, quatrième communication subsidiaire] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 10 p.
- Lemoine, Jacques L. (1992). *La coordination des systèmes d'information aux Nations Unies*. [texte de conférence, quatrième séance plénière, deuxième communication subsidiaire] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 21 p.
- Lopez, Pedro (1992). *La formation en archivistique: Des spécialistes ou des généralistes?* [texte de conférence, troisième séance plénière, deuxième communication subsidiaire] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 20 p.
- Loranger, Richard. «L'information stratégique. Un nouveau champ d'intervention.» *Archives*, vol. 23, n^o 4, (printemps 1992), pp.33-55.
- Manamperi P. (1992). *ÉTUDES RAMP: Situation actuelle et orientation future comme outil de promotion de la normalisation des pratiques à l'échelle internationale*. [texte de conférence, deuxième session plénière, deuxième session parallèle, deuxième communication] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 8 p.
- Mathieu, Jacques et Cardin Martine (1990). «Jalons pour le positionnement de l'archivistique.» In *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information: perspectives de recherche. Symposium en archivistique*. Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA), Montréal, 1990, pp. 101-126.
- Menné-Haritz, Angelika (1992). *Formation en archivistique: pour répondre aux besoins de la société du XXI^e siècle*. [texte de conférence, troisième séance plénière, communication principale] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 26 p.
- Mykland, Liv (1992). Protection et intégrité. *Identité et professionnalisme de l'archiviste*. [texte de conférence, première séance plénière, communication principale] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 13 p.

- Mwangi, L. I. (1992). *L'archiviste gouvernemental à l'ère de l'information*. [texte de conférence, première séance plénière, troisième communication subsidiaire] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 9 p.
- Parker, James G. (1992). *Programmes de Reproduction des Pays du Commonwealth*. [texte de conférence, quatrième séance plénière, première communication subsidiaire] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 11 p.
- Pederson, Ann E. (1992). *Publication et recherche*. [texte de conférence, troisième séance plénière, troisième communication subsidiaire] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 39 p. et annexes.
- Roberge, Michel (1992a). «À l'ère de l'information: La gestion globale, systémique et systématique de l'information administrative.» *Archi-Med*, vol. 1, n^o 3 (août 1992), pp. 20-23.
- Roberge, Michel (1992b). *La gestion de l'information administrative: application globale, systémique et systématique*. Québec, Documentor, 1992, 298 p.
- Roy, Jean-Louis (1992). *Gérer la mémoire du monde*. [texte de conférence, conférence inaugurale] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 14 p.
- Van Campen, Marcel (1992). *Point de vue d'un archiviste d'entreprise*. [texte de conférence, première séance plénière, deuxième communication subsidiaire] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 13 p.
- Vasco de Escudero, Grecia (1992). *Système de gestion des archives*. [texte de conférence, quatrième séance plénière, communication principale] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal 1992, 11 p.
- Wallot, Jean-Pierre (1990). «Les Archives nationales du Canada et l'aide à la recherche en archivistique.» In *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information: perspectives de recherche. Symposium en archivistique*. Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA), Montréal, 1990, pp. 275-292.
- Wallot, Jean-Pierre (1992). «Le mot du Président.» *Archi-Med*, vol. 1, n^o 3 (août 1992), p. 5.